

Compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire
du 13 Octobre 2008

Le Conseil de Communauté légalement convoqué le 1^{er} Octobre 2008 s'est réuni le 13 Octobre 2008 à 18h00 dans la Salle des fêtes de Hyds, présidé par Jean-Louis Gaby.

BIZENEUILLE	Alain ROUSSEAU, Marie-Hélène RORET, excusée remplacée par Odile NICOLAS-RODEFF
LA CELLE	Georges CONCHON Dominique SPINELLE
CHAMBLET	Alain CHANIER Valérie DAFFY Michèle DUFFAULT
COLOMBIER	Gilles BOULICOT Jean-Pierre CHANIER,
COMMENTRY	Jean-Louis GABY Claude RIBOULET, Luc BRZUSTOWSKI Annie LAVILLE Ghislaine MANOURY
DENEUILLE LES MINES	Gérard PAQUET, Jean-Claude MANSAT
DURDAT LAREQUILLE	Jean-Pierre BOUGEROLLE, Bruno BOVE, excusé remplacé par Jean-Pierre PICANDET Michel RIVIERE
HYDS	Michel CHAMPOMIER Guy AMARY
MALICORNE	André SAVY, Guy COURTAUD
NERIS LES BAINS	Jean Claude DE PIN, excusé remplacé par Alain CHAPY Marie Alice BARRAUX, excusée remplacée par Annie PETITPEZ Gilles MARTIN, Philippe COLLINET
SAINT ANGEL	Michel GIVERNAUD Michel PETIT
VERNEIX	Lionel BROCARD Valérie LAMARQUE

Guy Amary est élu secrétaire de séance par l'assemblée délibérante.

1. ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ DE L'ALLIER

Monsieur Claude Riboulet et Monsieur Guy Amary se proposent comme représentant et suppléant pour siéger au sein du SIEGA.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'accepter cette proposition et désigne Monsieur RIBOULET comme Titulaire et Monsieur Amary comme Suppléant avec leurs accords.

2. ADMINISTRATION GENERALE – AVENANT CONVENTION ASSISTANCE TECHNIQUE ASSAINISSEMENT DU CONSEIL GENERAL DE L'ALLIER

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'accepter l'avenant concernant l'assistance technique assainissement du Conseil Général de l'Allier et autorise le Président à signer l'avenant à la convention existante.

3. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – HOTEL D'ENTREPRISES – CHOIX DES LOCATAIRES

Monsieur Martin voudrait savoir s'il reste des cellules à louer à l'Hôtel d'entreprises car une personne qui s'est adressé à lui s'est vu répondre négativement, ce à quoi Monsieur Gaby signifie que des propositions lui ont été faites au niveau de la Commune puisqu'il ne reste plus qu'une cellule de 14 m² à louer.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de donner pouvoir au Comité d'agrément constitué de : Monsieur Gaby, Monsieur De Pin, Monsieur Savy, Monsieur Brocard, Monsieur Bougerolle, Monsieur Givernaud, Monsieur Chanier, Monsieur Boulicot, Monsieur Conchon, Monsieur Champomier, Monsieur Rousseau, Monsieur Paquet et Monsieur Riboulet sur le choix des locataires d'autoriser le Président à signer les baux et effectuer toutes les démarches qui s'y rapportent.

4. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – HOTEL D'ENTREPRISES – ACTUALISATION DES LOYERS

Monsieur Collinet voudrait savoir si les loyers sont mensuels, Monsieur Gaby répond que oui et précise qu'il n'y a pas eu d'actualisation pour Géo-Conseil qui était le premier sur le site car son bail est réactualisé tous les trois ans.

Monsieur Paquet Précise que Monsieur Boulicot actuellement locataire de la cellule n° 3 ne devrait pas participer au vote.

Le nombre de votants sur la délibération n° 4 sera donc porté à 30 au lieu de 31.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité des votants d'approuver les montants des loyers présentés, d'autoriser l'actualisation des loyers en fonction de l'indice du coût de la

construction et enfin d'autoriser le Président à signer les baux et effectuer toutes les démarches qui s'y rapportent.

5. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZAC DE MAGNIER – VALIDATION DU DOSSIER DE REALISATION

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver le dossier de réalisation de ZAC.

6. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZAC DE MAGNIER – RENOUELEMENT DU PROTOCOLE D'ACCORD AVEC PANATTONI

Monsieur Amary demande la date de dépôt du permis de construire.

Monsieur Martin lui fait remarquer que l'approbation du dossier de réalisation de Zac vient d'être votée.

Monsieur Riboulet explique que dans un premier temps qu'il y aura le dépôt d'un permis gris. Cela permettra de gagner du temps sur l'instruction de celui-ci.

Monsieur Paquet veut avoir un montant approximatif de la taxe professionnelle qui découlera de l'opération.

Monsieur Riboulet rétorque qu'il est impossible d'évaluer cette taxe puisque les clients sont encore en train d'étudier la proposition de location et que les emplois sont potentiels.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer le protocole d'accord avec la société Panattoni et d'effectuer toutes les démarches qui s'y rapportent jusqu'au compromis de vente.

7. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZA DE LA CROIX DE FRAGNE – DEMANDE DE TERRAIN POUR UNE INSTALLATION DE CHANTIER

Monsieur Boulicot estime que le prix de 230 euros par mois pour le loyer est sous-évalué.

Monsieur Chanier demande s'il s'agit du terrain en friche d'où la réponse négative de Monsieur Gaby.

Monsieur Petit fait remarquer que le terrain va être abîmé.

Monsieur Chapy propose de faire un état des lieux avant et après, ce qui est prévu selon Monsieur Gaby.

Monsieur Paquet se joint à Monsieur Boulicot pour dire que le prix pour 5000 m² est trop faible et aurait dû être de 2000 euros par mois vu que le terrain va être utilisé pour le stockage de la matière première.

Madame Laville dit que les poids-lourds vont passer sans arrêt et risquent d'abîmer, elle voudrait aussi qu'il y est un état des lieux d'effectuer avant et après.

Monsieur Paquet voudrait que la Communauté de Communes se renseigne sur les prix pratiqués ailleurs.

Monsieur Martin fait remarquer que l'estimation des loyers a été soumise au service des domaines.

Monsieur Gaby répond que cette location nous apporte une taxe professionnelle supplémentaire et que de toute façon le terrain ne nous apportait rien avant.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'accepter le prix proposé et d'autoriser le Président à signer les actes nécessaires à la location et effectuer les démarches qui s'y rapportent.

8. AMENAGEMENT DE L'ESPACE – ETUDE D'AMENAGEMENT DU BOURG DE CHAMBLET – CHOIX DU CABINET D'ETUDES

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'accepter l'offre de Christophe Camus dont le montant s'élève à 15000 euros HT soit 17940 euros TTC.

9. AMENAGEMENT DE L'ESPACE – ELABORATION D'UN SCHEMA TERRITORIAL DE DEVELOPPEMENT EOLIEN ET DU DOSSIER DE DEMANDE DE CREATION D'UNE ZONE DE DEVELOPPEMENT EOLIEN – CHOIX DU CABINET D'ETUDES

Monsieur André Savy précise que Malicorne n'a pas encore délibéré et Monsieur Chanier que Chamblet a délibéré favorablement.

Monsieur Paquet explique le vote négatif du Conseil Municipal qui selon lui ne fait pas partie des compétences de la Communauté de Communes. Il pense que la taxe professionnelle générée par les entreprises qui s'installent dans les communes devrait restée au profit des communes.

Monsieur Gaby précise la question ne porte pas sur l'affectation de la taxe professionnelle mais bien sur le choix du cabinet d'études. Il fait également remarqué qu'il a reçu une demande d'un propriétaire de Deneuille-Les-Mines et ne sait pas quoi lui répondre.

Monsieur Paquet insiste sur le fait que Deneuille-Les-Mines ne devait pas faire partie de la ZDE.

Monsieur Paquet insiste sur le principe, qui ne lui convient pas.

Monsieur Brocard note cependant qu'il faudrait quand même définir une date pour parler de la répartition de la taxe professionnelle.

Monsieur Bougerolle confirme que de toute façon le Préfet n'acceptera pas de constructions d'éoliennes sans définition d'une ZDE.

Monsieur Gaby pense que la discussion pourra se faire au cours de la réunion de bureau.

Monsieur Chanier se demande si cela se fera réellement.

Monsieur Givernaud estime qu'il faut environ 5 ans de toute façon pour mettre une éolienne.

Monsieur Martin indique que le choix du cabinet d'étude ne s'est pas fait uniquement en fonction du prix mais des aussi des besoins des communes.

Monsieur Chanier voudrait savoir s'il y aura enquête publique pour accord.

Monsieur Paquet pense que s'il n'y a pas de débat, la taxe professionnelle ira directement à la Communauté de Communes.

Monsieur Gaby confirme qu'il y aura un projet de délibération de proposer en réunion de bureau.

Le Conseil communautaire décide à la majorité des votants d'accepter l'offre de Envirene.

10. POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE – AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – PROPOSITION DE TARIFICATION DES DEGRADATIONS SUR L'AIRE D'ACCUEIL

Monsieur Chanier demande si des dégradations ont déjà été constatées et si les problèmes à l'extérieur de l'aire d'accueil sont le fait des gens du voyage.

Monsieur Gaby n'a pas constaté de dégradations et précise que les tarifs proposés sont les mêmes que ceux pratiqués par la Communauté d'agglomération de Clermont-Ferrand..

Monsieur Amary souhaiterait savoir si cette tarification sera affichée à l'entrée de l'Aire d'Accueil et obtient une réponse positive de Monsieur Gaby.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité de donner un avis favorable à la proposition de tarification des dégradations de l'Aire d'accueil.

11. POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE – AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – REGIE DE RECETTES ET D'AVANCES – AVENANT N°1

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité de donner un avis favorable aux modifications apportées à la régie de recettes et d'avances.

12. POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE – AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Monsieur Riboulet fait remarquer que les trois semaines de fermeture de l'Aire d'accueil ne sont pas inscrites dans le règlement intérieur.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver l'ensemble des modifications apportées au règlement intérieur de l'Aire d'Accueil des gens du voyage.

13. POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE – OPERATION DE RENOVATION DE FACADE – CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE COMMENTRY

Monsieur Amary demande si cette convention peut s'étendre aux communes. Monsieur Gaby lui répond favorablement.

Monsieur Riboulet précise que la subvention est de 10 euros le m² 30000 euros sont inscrits au budget de la Commune pour 2008.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention entre la Communauté de Communes et la Commune de Commentry.

**14. ACTION SOCIALE - SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE –
RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ**

Monsieur Martin précise que plusieurs entreprises s'étaient renseignées mais seule la Sogirest a répondu à l'appel d'offres.

Monsieur Chanier indique que 2400 repas par mois sont distribués.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité de retenir la proposition de la société Sogirest domiciliée à Montluçon pour le marché de fabrication et portage de repas à domicile au prix de 7.07 euros TTC et d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché correspondant.

**15. ACTION SOCIALE - SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE –
AUGMENTATION DU PRIX DU REPAS**

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'augmenter le prix du repas facturé aux bénéficiaires du service et de le fixer à 6.70 euros TTC soit une augmentation de 0.10 euros et une prise en charge par la Communauté de Communes de 5.5% du prix du repas.

**16. ACTION SOCIALE – STRUCTURE MULTI ACCUEIL, RELAIS ASSISTANTES
MATERNELLES – CONVENTION ASSOCIATION LIRE ET FAIRE LIRE**

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention entre la Communauté de Communes et Le Président de la Ligue de l'enseignement Fédération de l'Allier Moulins.

QUESTIONS DIVERSES

RAPPEL DE LA PRESENTATION DE LA CHARTE CHROMATIQUE

Monsieur Gaby rappelle que la présentation de la Chartre Chromatique aura lieu le lundi 20 octobre 2008 à 16h00 à l'Hôtel d'entreprises.

STATISTIQUE SUR LA MEDIATHEQUE DE CHAMBLET

Monsieur Chanier nous fait part du nombre d'inscrits à Chamblet qui est de 24, 8 à Saint-Angel et 2 à Domérat.

Monsieur Gaby distribue également un questionnaire pour avoir un avis sur le nom qu'elle portera.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45